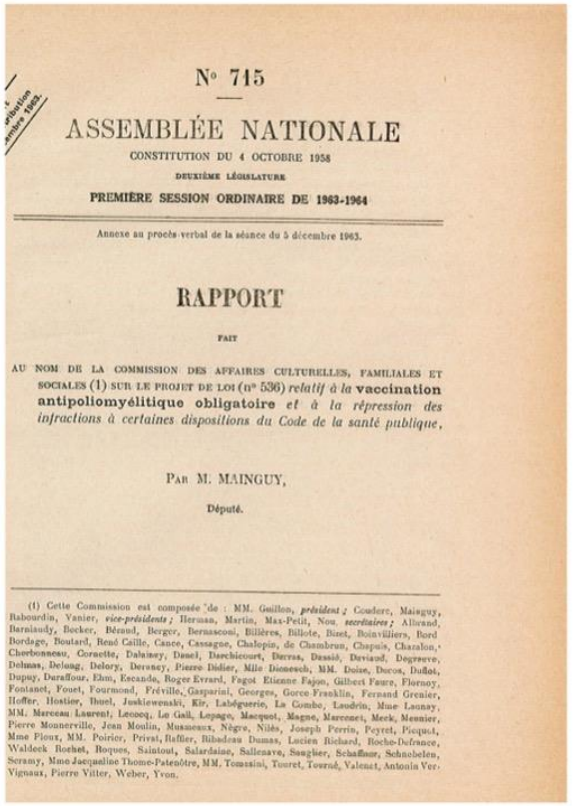
La polio en France, une maladie négligée ?

Baptiste Baylac-Paouly – baptiste.baylac-paouly@univ-lyon1.fr
UR 4148 Sciences, Société, Historicité, Éducation et Pratiques (S2HEP)
Faculté de médecine Lyon Est – Université Claude Bernard Lyon 1

I. Introduction

- Nombre de cas en France → ≠ d'autres pays européens ou des États-Unis



N° 715

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DEUXIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 décembre 1963.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES (1) SUR LE PROJET DE LOI (n° 536) *relatif à la* **vaccination antipoliomyélitique obligatoire** *et à la répression des infractions à certaines dispositions du Code de la santé publique*,

PAR M. MAINGUY,

Député.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Guillon, *président* ; Condorc, Mainguy, Rabourdin, Vanier, *vice-présidents* ; Herman, Martin, Max-Petit, Nou, *secrétaires* ; Allonard, Barniaudy, Becker, Bénard, Berger, Bernasconi, Billères, Billiotte, Binet, Boinvilliers, Bord Bordage, Boutard, René Caille, Cance, Cassagne, Chalopin, de Chambrun, Chapuis, Charalon, Cherbonneau, Cornette, Dalainey, Danel, Darchicourt, Ducras, Dassié, Daviaud, Degreuve, Delmas, Delong, Delory, Devaney, Pierre Didier, Mlle Dienesch, MM. Doize, Ducos, Duflot, Dupuy, Duraffour, Ehm, Escande, Roger Evrard, Fagot Etienne Fajon, Gilbert Faure, Flornoy, Fontanet, Fouet, Fourmond, Préville, Gasparini, Georges, Gorce Franklin, Fernand Grenier, Hoffer, Hostier, Thuel, Juskiewenski, Kir, Labéguerie, La Combe, Laudrin, Mme Launay, MM. Marceau Laurent, Lecocq, Le Gall, Lepage, Macquet, Magne, Marcenet, Meck, Meunier, Pierre Mounerville, Jean Moulin, Musmeaux, Nègre, Nilès, Joseph Perrin, Peyret, Picquot, Mme Floux, MM. Poirier, Privat, Raffier, Ribadeau Dumas, Lucien Richard, Roche-Defrance, Waldeck Rochet, Roques, Saintout, Salardaine, Sallenave, Sauglier, Schaffner, Schnebelen, Seramy, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Toussaint, Touret, Tourné, Valenet, Antonin Ver-Vignaux, Pierre Vitter, Weber, Yvon.

- Pour entraîner une mobilisation sanitaire → une maladie doit devenir visible

C'est une affection relativement peu contagieuse et qui n'entraîne qu'une mortalité réduite. En 1962, elle n'a provoqué en France que 98 décès. Ce chiffre est à comparer avec les autres causes de mortalité dans notre pays et nous citerons pour mémoire celles-ci qui nous paraissent particulièrement importantes :

Accidents de la route	12.000
Lésions vasculaires cérébrales	63.000
Maladies de cœur	100.000

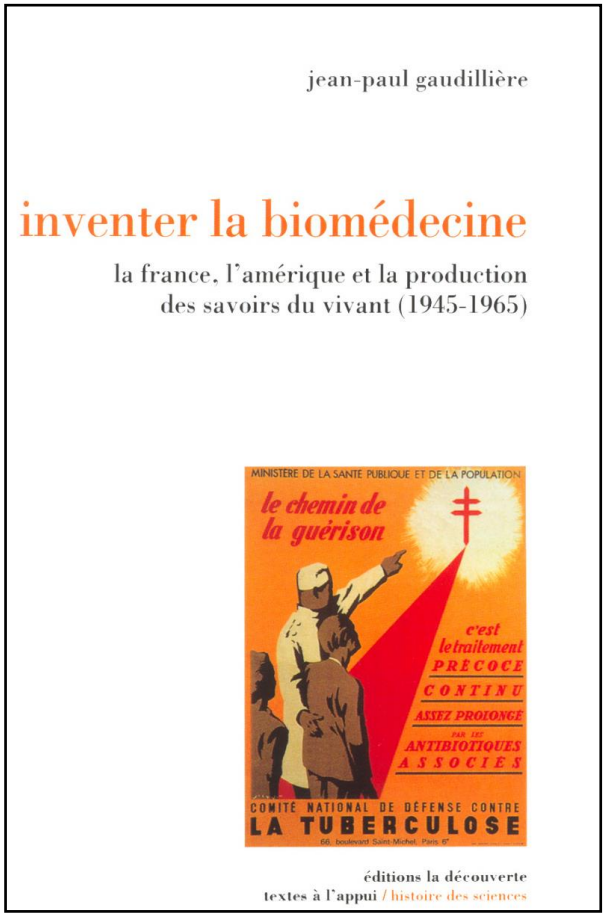
- Visibilisation par les chiffres → élément clef pour la construction de la preuve

II. Contexte

- Incidence + fréquence → augmentation constante durant la seconde moitié du XX^{ème} s.

- Pays européens → problème de santé publique

- En France → la polio est un problème préoccupant, mais moins important que la lutte contre d'autres maladies infectieuses (diphtérie, tuberculose, etc.)

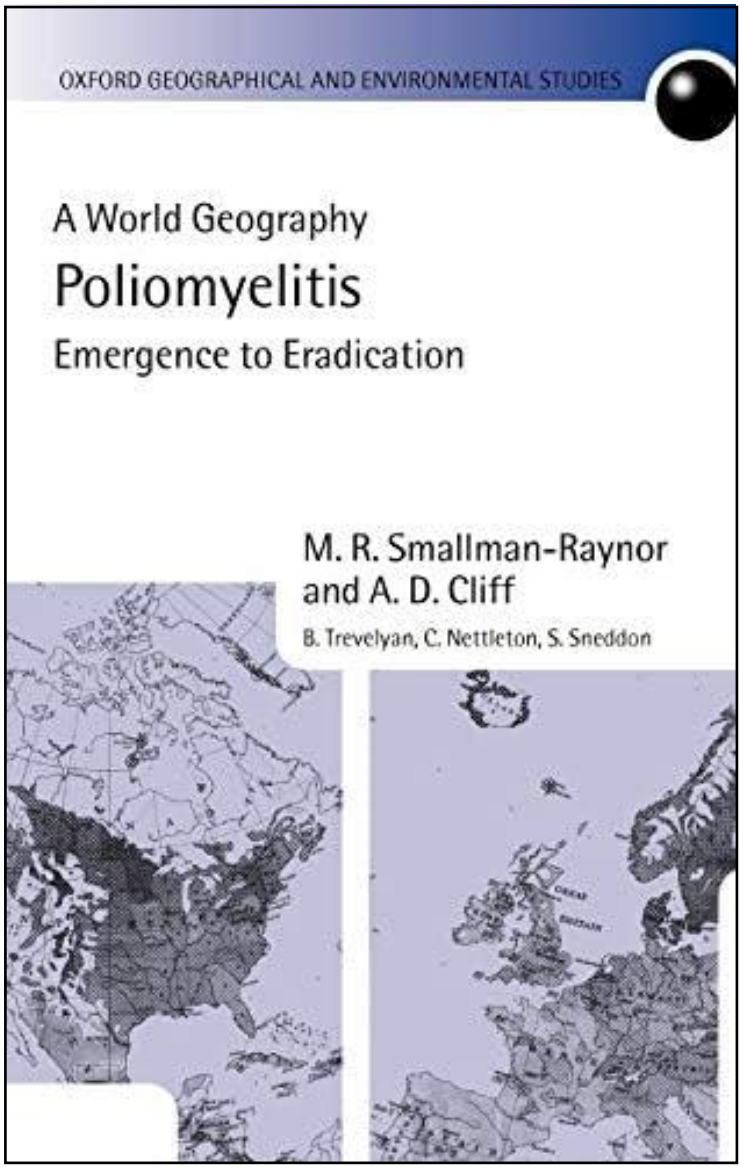


II. Contexte

- Augmentation de l'incidence → épidémies dans les pays européens avec un décalage entre le nord et le sud

- Gradient nord-sud → explique en partie les différents rythmes de réponse

- Différence dans la perception de la maladie



II. Contexte

- Différence dans la perception de la maladie
  → autorités et population

- Vaccination plus tardive en France (Espagne aussi)

- Obligation vaccinale tardive en France



Situation humiliante aussi, parce que la France a été de tous les pays d'Europe le premier à avoir dès 1964 rendu obligatoire la vaccination antipoliomyélitique, ce que n'ont pas fait ceux qui ont pourtant chez eux réglé le problème. Les déductions qui s'imposent, ne sont donc à l'honneur ni de l'esprit civique des Français, ni de l'efficacité de leurs gouvernants.

II. Contexte

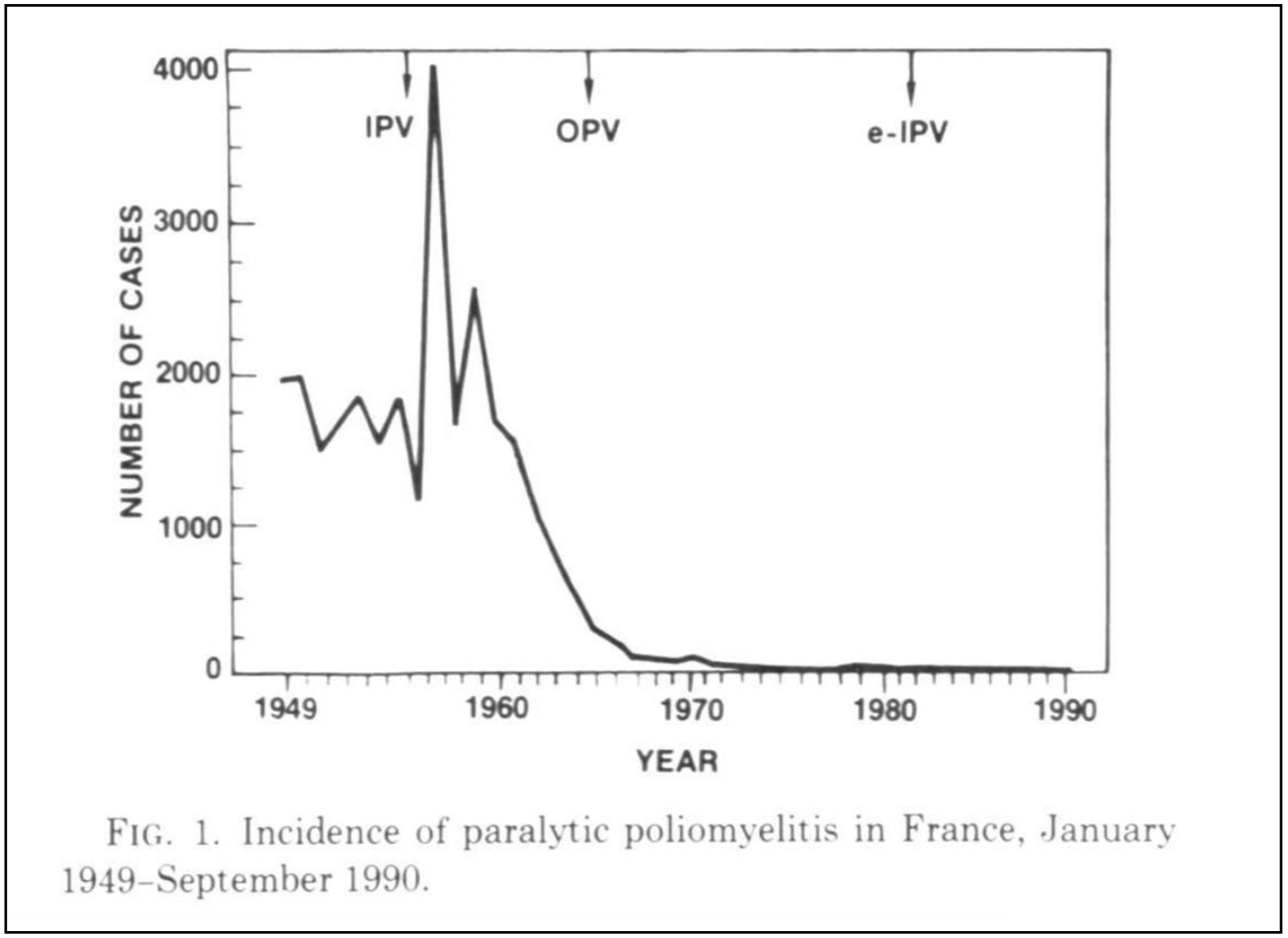


FIG. 1. Incidence of paralytic poliomyelitis in France, January 1949–September 1990.

- Comment expliquer cela ?

III. Lépine et l'Institut Pasteur

- Pierre Lépine (1901-1989)



- Lépine commence à travailler sur la polio au début des années 1950

- Séjours aux USA et au Canada → se perfectionner

- N'a pas les moyens techniques et matériels pour produire un vaccin efficace

III. Lépine et l'Institut Pasteur

- Demande d'aide pour produire le vaccin → refus
- « Les recherches sur la polio et les virus cytopathiques sont d'un intérêt secondaire »
- Lépine va exercer une forme de pression/chantage
- 1956 → vaccin injecté inactivé Lépine



IV. Vaccination antipoliomyélitique

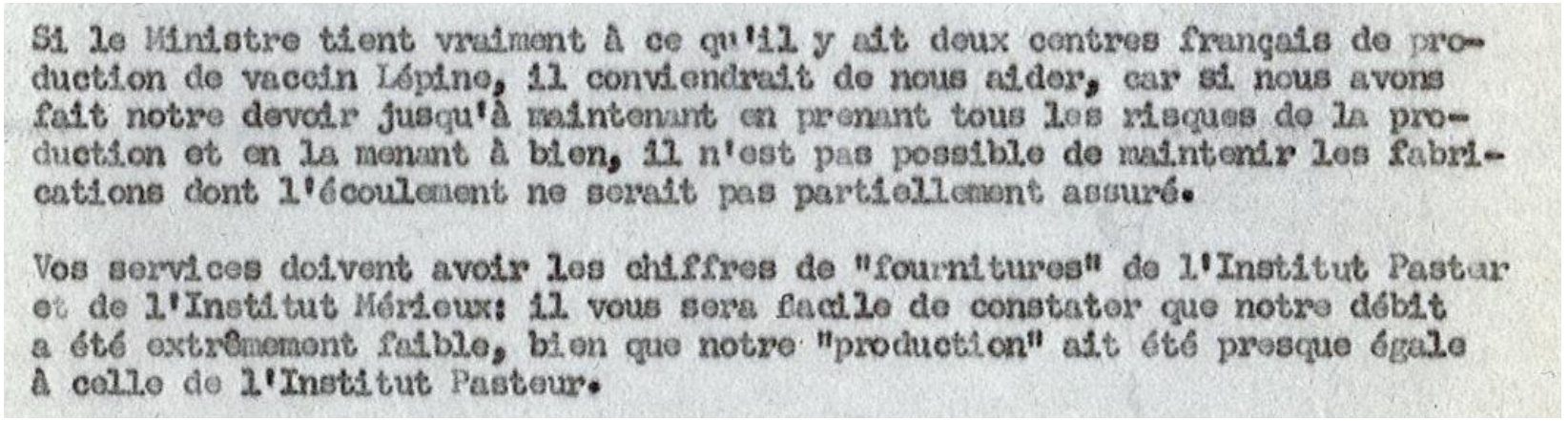
- Jusqu'en 1957 → pas de programme de vaccination
- 1957 → pire épidémie en France : 4109 cas, 300 morts
- Ministère de la Santé publique → demande à Lépine et l'Institut Pasteur d'augmenter la production du vaccin
- Accord avec l'Institut Mérieux de Lyon → ¼ des vaccins Lépine

IV. Vaccination antipoliomyélitique

- Campagnes de vaccination → Centres Publics de Vaccination (CPV)
- Institut Pasteur → organise l'approvisionnement des centres
- Mauvaise gestion des CPV
- Tradition française du médecin de « famille » + vaccination non-obligatoire

IV. Vaccination antipoliomyélitique

- Tension entre l'Institut Mérieux et l'Institut Pasteur pour la production des vaccins Lépine



Si le Ministre tient vraiment à ce qu'il y ait deux centres français de production de vaccin Lépine, il conviendrait de nous aider, car si nous avons fait notre devoir jusqu'à maintenant en prenant tous les risques de la production et en la menant à bien, il n'est pas possible de maintenir les fabrications dont l'écoulement ne serait pas partiellement assuré.

Vos services doivent avoir les chiffres de "fournitures" de l'Institut Pasteur et de l'Institut Mérieux: il vous sera facile de constater que notre débit a été extrêmement faible, bien que notre "production" ait été presque égale à celle de l'Institut Pasteur.

- Institut Mérieux → demande un remboursement par la Sécurité sociale

- À la fin des années 1950 → trop de polio malgré les moyens

V. Mérieux et la polio

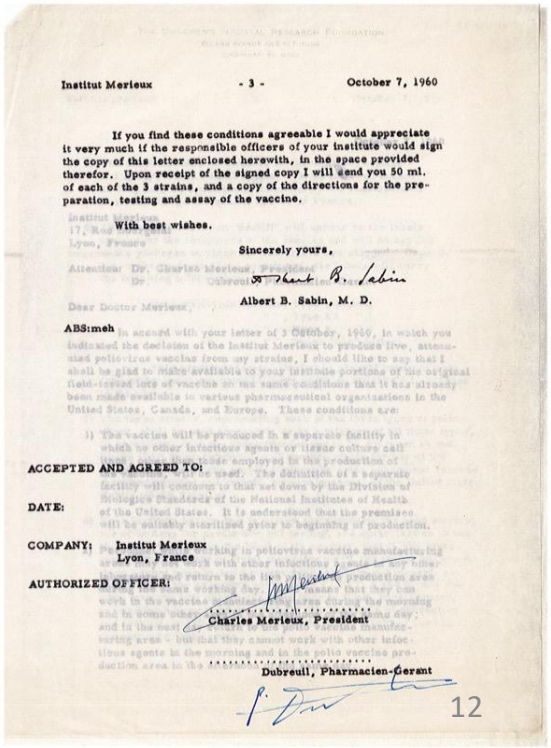
- Au début des années 1960 → accord avec Albert Sabin (1906-1993) pour produire le vaccin polio oral



- Seul producteur du VPO en France

- Avant tout un intérêt personnel

- Vaccinations associées D.T. Polio



Institut Merieux - 3 - October 7, 1960

If you find these conditions agreeable I would appreciate it very much if the responsible officers of your institute would sign the copy of this letter enclosed herewith, in the space provided therefor. Upon receipt of the signed copy I will send you 50 ml. of each of the 3 strains, and a copy of the directions for the preparation, testing and assay of the vaccine.

With best wishes.

Sincerely yours,

Albert B. Sabin, M. D.

ABS:meh

ACCEPTED AND AGREED TO:

DATE:

COMPANY: Institut Merieux
Lyon, France

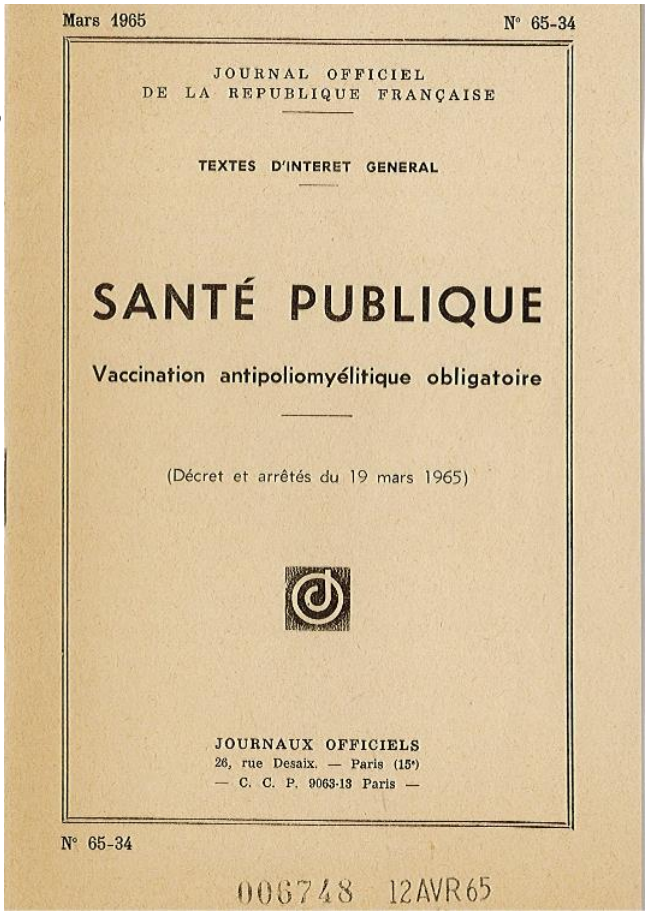
AUTHORIZED OFFICER:

Charles Merieux, President

Dubreuil, Pharmacien-Gerant

V. Mérieux et la polio

- Gratuité vaccination antipolio en dehors des CPV
- Loi du 1er juillet 1964 → vaccination antipoliomyélitique obligatoire (Lépine)
- Application de la loi → 19 mars 1965
- 1966 → mise sur le marché du vaccin polio oral


Mars 1965 N° 65-34

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

TEXTES D'INTERET GENERAL

SANTÉ PUBLIQUE

Vaccination antipoliomyélitique obligatoire

(Décret et arrêtés du 19 mars 1965)

JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix. — Paris (15e)
— C. C. P. 9063-13 Paris —

N° 65-34

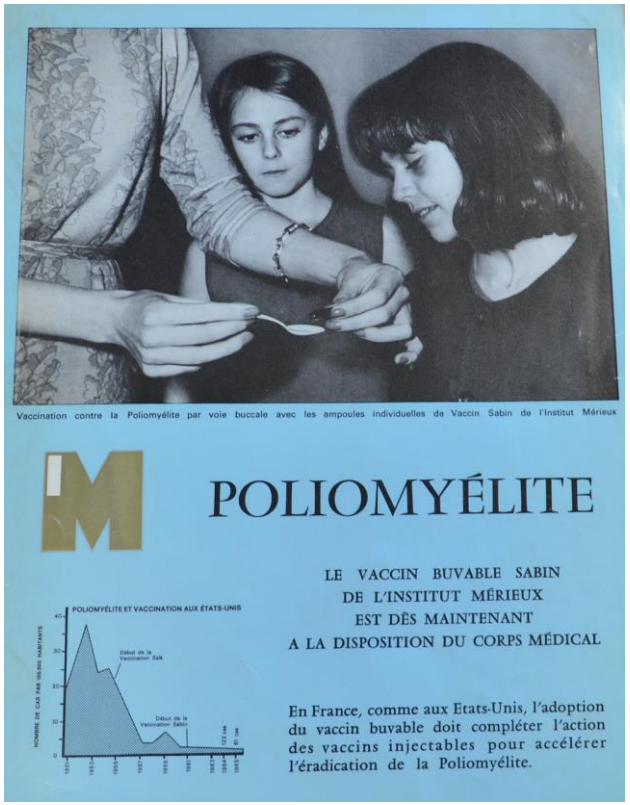
006748 12AVR65

V. Mérieux et la polio

- Introduction VPO → cohérente avec les politiques internationales

- Vaccin Lépine + VPO → utilisation complémentaire unique

- Plusieurs mesures phares mises en place successivement





VI. Mobilisation pour la vaccination

mparaison

29 Octobre 1959

.....

Au moment où la France doit rattraper son retard dans la vaccination antipoliomyélitique - seule en Europe l'Espagne est derrière nous, plus de 50% des enfants étant vaccinés dans les pays voisins - je suis certain que le circuit normal du pharmacien et du

Malgré la diminution progressive de la morbidité de la poliomyélite en France depuis le développement de la vaccination, 290 cas ont encore été déclarés pour l'année 1965, alors

Le retard pris par la France en ce domaine n'en est que plus humiliant. Certes elle peut présenter des statistiques en diminution : 533 cas en 1964, 340 en 1965, 209 en 1966, moins de 100 cas en 1967. Mais ces chiffres sont encore trop importants. Parti de moins loin que beaucoup d'autres grands pays, le nôtre n'a pas encore, il s'en faut, obtenu des résultats aussi brillants que ses voisins. Et l'on aboutit à cette situation paradoxale que, ayant été le premier en Europe à disposer du vaccin inactivé, étant l'un des seuls à y fabriquer le vaccin buvable, il est à la traîne de tous les autres.

VI. Mobilisation pour la vaccination

- Malgré l'utilisation de 2 vaccins + une obligation vaccinale ➔ maladie toujours présente
- Association med/pharmacien (≠ avec vaccin Lépine)
- Fausse information
- Oubli des rappels vaccinaux

La véritable raison du retard français réside donc dans l'accumulation des démarches et pertes de temps qu'impose aux familles la vaccination antipolio.

Celles-ci voient bien dans tous les lieux publics et les officines de pharmacie les murs se couvrir d'affiches du Comité Français d'Education Sanitaire invitant à la vaccination. Elles se renseignent. Peuvent-elles acheter le vaccin buvable ? — Non, il faut une ordonnance médicale, répondent les pharmaciens. Allez chez votre médecin !

Elles s'y rendent. Le médecin fait l'ordonnance.

Munies de cette pièce, elles retournent à la pharmacie. Elles se préparent à absorber elles-mêmes ou à faire absorber à leurs enfants les deux gouttes protectrices. Non, cela ne suffit pas. Le pharmacien leur explique qu'il peut leur signer une attestation de prise provisoire mais qu'elle ne tient pas lieu de certificat.

Elles doivent donc revenir chez le médecin, lui présenter cette attestation, ou si elles préfèrent, apporter le vaccin et l'absorber devant lui. C'est alors qu'il signera le certificat.

Il faut, on le voit, une patience et une volonté peu communes de sécurité pour faire trois déplacements, dont deux pourraient être évités, et payer peut-être parfois deux consultations. La plupart des familles y renoncent d'autant mieux que la Sécurité Sociale ne rembourse pas les frais d'une vaccination spontanément sollicitée.

VI. Mobilisation pour la vaccination

Ch. du Cossy 10

1260 N y o n

Suisse



In

A l'attention du
Dr C. Mérieux

L y o n

France

Vaccin buccal antipoliomyélitique

Docteur,

Je prends la liberté de vous écrire et vous voudrez bien m'en excuser. En effet, je suis très anxieuse au sujet d'un vaccin antipolio. buccal et j'ai appris qu'il se fabriquait chez vous, c'est pourquoi je m'adresse directement à la source.

Au 1er mois de ma grossesse, j'ai pris un rappel du vaccin antipolio. buccal et voilà plusieurs fois que je lis des articles déconseillant formellement la prise de ce vaccin les trois premiers mois d'une grossesse.

Je vis vraiment dans l'angoisse et je vous serais vraiment très reconnaissante, Docteur, si vous preniez quelques minutes pour me répondre et me dire les risques qu'il y a à prendre ce vaccin les trois premiers mois de la gestation. Y a-t-il risques de malformations ou autres méfaits pour l'enfant ?

En vous remerciant très sincèrement de votre compréhension, je vous présente, Docteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame,

En réponse à votre lettre du 20 avril, nous pouvons vous rassurer entièrement.

S'il est exact que la Presse s'est fait l'écho de troubles provoqués par le vaccin anti-poliomyélitique buccal lorsqu'il est ingéré au début de la grossesse, il n'en est pas moins vrai que ces affirmations ne reposent sur aucune base scientifique.

Aux Etats-Unis où les enquêtes les plus sérieuses ont été effectuées, à aucun moment a été retenue l'hypothèse de telles complications.

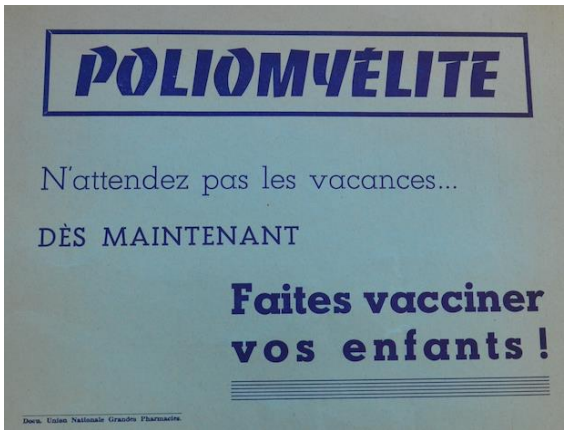
Vous voudrez bien trouver ci-incluse la photocopie des coupures de presse du Daily Mail des 16 et 17 février 1967 qui sont à l'origine des diverses informations publiées ultérieurement par les journaux français et, en particulier, par le Monde.

Vous noterez que seule la première information a été retenue par notre Presse tandisque le démenti officiel publié par le Ministère de la Santé Britannique n'a jamais été publié en France.

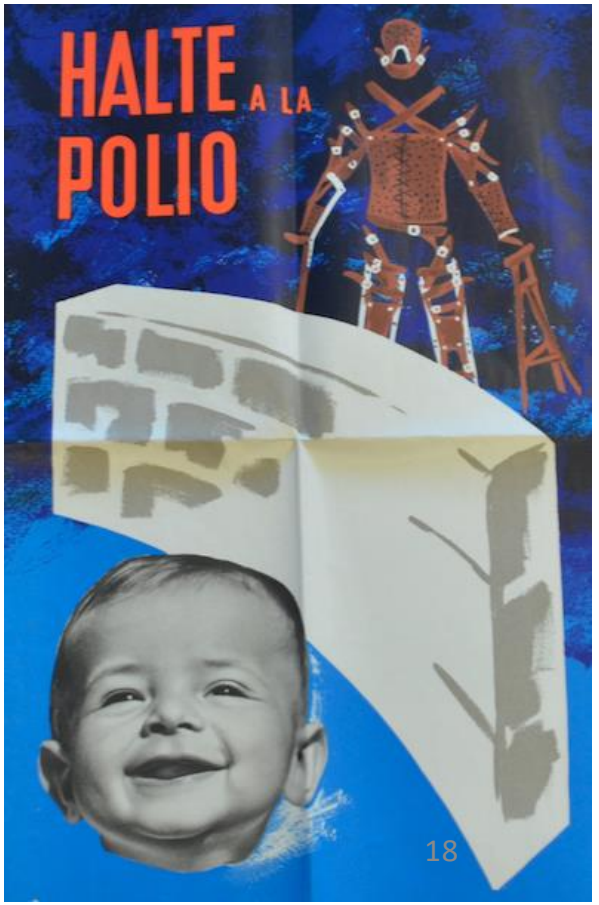

MOI, JE SUIS VACCINÉ CONTRE LA POLIOMYÉLITE
D'APRÈS A. MARTINETTI
MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR
CENTRE NATIONAL D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE


POLIO
AVEC LE NOUVEAU RÉGIME DES VACANCES
N'attendez pas pour
VACCINER
La période des vaccinations étant raccourcie par l'avancement des vacances, et la production du Vaccin Lépine à l'Institut Pasteur et à l'Institut Mérieux étant limitée, il est précisé que :
— si les trois injections mensuelles n'ont pas pu être effectuées avant le départ en vacances, la troisième injection peut être pratiquée au retour de celles-ci (moins de 6 mois après la deuxième injection).
DEMANDEZ CONSEIL A VOTRE PHARMACIEN


SI VOUS ATTRAPEZ LA POLIO
CE SERA VOTRE FAUTE


POLIOMYÉLITE
N'attendez pas les vacances...
DÈS MAINTENANT
Faites vacciner
vos enfants !


LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
VOUS RAPPELLE A LA PRUDENCE
LA PRÉVENTION SANITAIRE
VOUS RAPPELLE LES VACCINATIONS
RAPPEL
65
POLIO
Tous les moins de 30 ans doivent être vaccinés contre la Poliomyélite :
3 injections
+ 1 rappel un an plus tard
1 deuxième rappel 5 ans plus tard.
Cette vaccination peut être associée, suivant les âges, aux vaccinations contre la Diphtérie, le Tétanos et la Coqueluche.
PAS DE VACCINATION SANS RAPPEL !
CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN, C'EST UN CONSEIL DE VOTRE PHARMACIEN
COMITÉ FRANÇAIS D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE
COMITÉ D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA PHARMACIE FRANÇAISE


HALTE A LA POLIO

Contre la

POLIO



Tous Vaccinés

jusqu'à L'âge de 30 ans au moins

DEUX MÉTHODES :



UNE SEULE RÈGLE :

Pas de vaccination efficace et durable sans rappels.

Consultez votre médecin, c'est un conseil de votre pharmacien

COMITÉ FRANÇAIS D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE

COMITÉ D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA PHARMACIE FRANÇAISE

SI VOUS ATTRAPEZ LA POLIO CE SERA VOTRE FAUTE

FAITES VACCINER VOS ENFANTS
FAITES VOUS VACCINER

ET N'OUBLIEZ PAS LE RAPPEL

ÉDITIONS PUBLICIS PARIS - R 547

COMITÉ FRANÇAIS D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE
COMITÉ D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA PHARMACIE FRANÇAISE

N'OUBLIEZ PAS LA VACCINATION DE RAPPEL

POLIO





VII. La fin de la polio en France

- À partir de 1983 → utilisation privilégiée de l'eIPV (*enhanced Injected Polio Vaccine*)
- VPO → responsable de cas de VAPP (*vaccine-associated paralytic polio*)

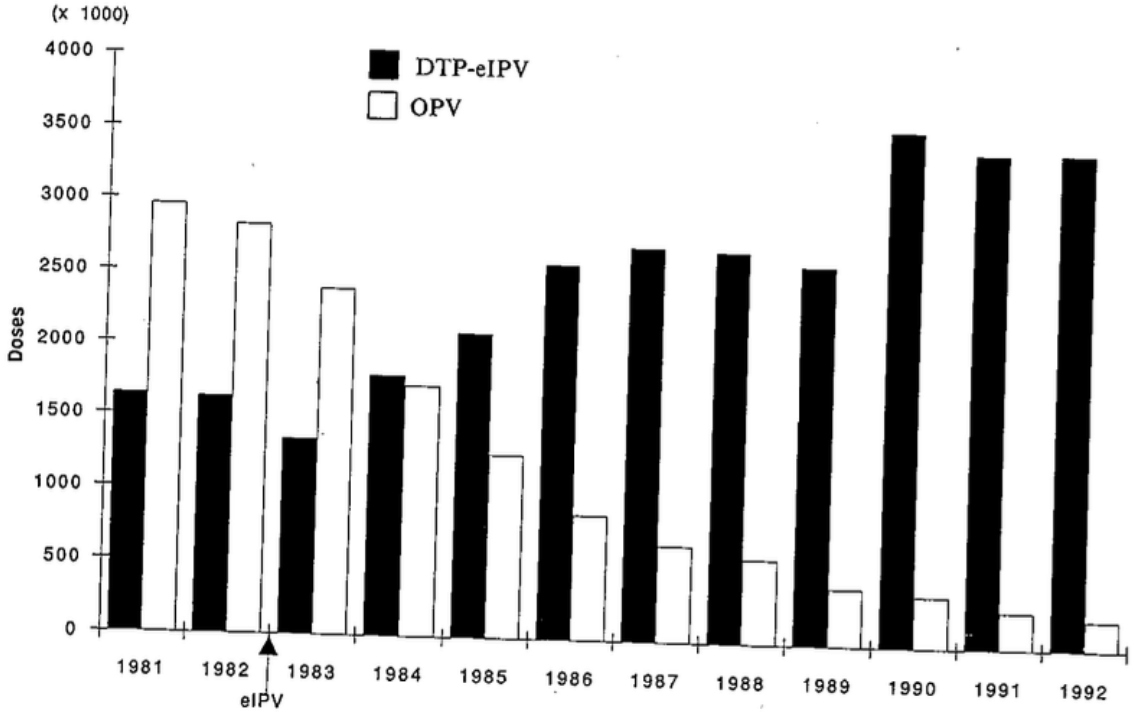


Fig. 2. Trends in distribution of poliovaccines in France.

- 1989 → dernier cas de polio en France

Histoire, médecine et santé

Histoire, médecine et santé

23 | printemps 2023
Folies et masculinités

« Débarrasser la France de la poliomyélite »

Informer et vacciner contre la maladie dans les années 1960

"Ridding France of Polio". Informing and vaccinating against the disease in the 1960s

"Librar a Francia de la poliomielitis". Informar y vacunar contra la enfermedad en los años 60

Baptiste Baylac-Paouly

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/hms/6880
DOI : 10.4000/hms.6880
ISSN : 2557-2113

Éditeur
Presses universitaires du Midi

Édition imprimée
Pagination : 145-160
ISBN : 978-2-8107-1253-3
ISSN : 2263-8911

La poliomyélite et ses vaccins, avec Baptiste Baylac-Paouly [Ep. 6]

6 juin 2023 Bastien Delattre

